



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2026-382 07/07/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Rôle confié aux autorités académiques dans la construction d'une dynamique territoriale du programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant - Ressources et outils mis à disposition par la DGER.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Services Régionaux de la Formation et du Développement Services de la Formation et du Développement

Résumé :

La note aborde le rôle central qui est confié aux autorités académiques dans la supervision d'une dynamique territoriale PNOD et énonce l'ensemble des ressources à disposition pour en faciliter le développement. Le dispositif de financement d'actions pour accroître l'attractivité des formations et des métiers du vivant qui est annoncé pour l'année 2026/2027 sera évalué au travers d'un bilan qualitatif et quantitatif qui reposera sur des indicateurs de suivi et de réussite simples et pragmatiques. Un tour de France des dynamiques territoriales permettra de valoriser les actions mises en place et de fédérer les acteurs impliqués.

Textes de référence :

Loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture

(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCATA000051368093>), Titre II/Chapitre 1er/Article 7

Introduction

Réussir à développer l'attractivité des formations et des métiers du vivant, qui est l'objectif assigné au programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant (PNOD), passe avant tout par la **mise en cohérence d'un ensemble d'actions portées par des partenaires et par le développement conjoint de nouvelles actions.**

Dans le cadre de la concertation conduite d'août 2025 à mars 2026 pour la construction du PNOD, les acteurs nationaux et régionaux ont exprimé clairement leur volonté d'entrer dans cette démarche de mise en commun et en cohérence des actions. Cette concertation a aussi fait apparaître que c'est au cœur des territoires qu'une action appropriée peut le mieux être conçue et déployée.

C'est pourquoi **les DRAAF sont chargées de s'assurer que des dynamiques se mettent en place dans chaque territoire**, avant la fin de l'année civile 2026. L'échelon territorial adapté sera **en général le niveau départemental** car c'est à cet échelon que doit se structurer la relation avec les acteurs de l'éducation nationale, notamment avec le DASEN. Cependant, l'analyse régionale pourra conduire à mener des actions multi-départementales, voire régionales dans certains cas.

La présente note a pour objectif d'**anticiper le lancement officiel du PNOD** qui devrait avoir lieu en septembre 2026.

Le PNOD a vocation à être **déployé par tous les acteurs de l'écosystème de l'enseignement agricole** (établissements d'enseignement agricole technique, publics et privés, établissements d'enseignement agricole supérieur, publics et privés, autorités académiques et DGER) **et ses principaux partenaires** (professionnels, Éducation nationale, Régions, acteurs de l'orientation, acteurs de l'emploi et de l'insertion...).

Il est conçu comme un ensemble de leviers mobilisés de manière coordonnée par les acteurs de l'écosystème de l'enseignement agricole et ses partenaires. Il vise à assurer la cohérence d'une grande diversité d'initiatives, existantes ou à développer, en les renforçant, en les articulant et en les rendant plus visibles.

Un ensemble de ressources est mis à disposition pour faciliter la conception et la mise en œuvre des actions.

À travers la présente note de service, **les DRAAF disposent également de moyens supplémentaires dédiés pour favoriser certaines actions.**

1. Un rôle central confié aux autorités académiques de l'enseignement agricole (DRAAF) : superviser la mise en place de dynamiques territoriales

Les DRAAF veillent à la mise en place de ces dynamiques territoriales d'ici la fin de l'année 2026, sans pour autant avoir vocation à en assurer systématiquement l'animation.

Des actes simples et concrets permettront d'initier cette dynamique ou de l'amplifier si elle existe déjà :

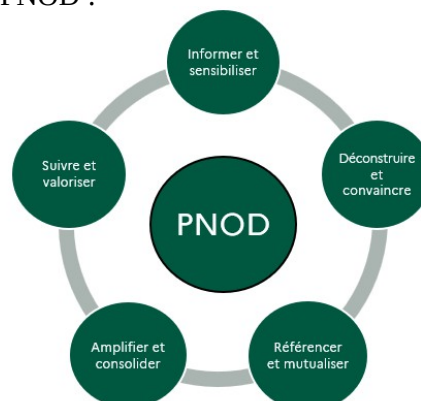
- Réunir les partenaires (cf. liste indicative en annexe) ;
- Dresser un état des lieux des actions existantes (publics cibles, modalités, dates, supports utilisés et mutualisables...) ;
- Établir un calendrier annuel des actions pour les mettre en perspective ;
- S'auto-positionner au vu des leviers possibles identifiés dans les 23 fiches-actions nationales (cf. infra) ;
- Éventuellement répondre à l'appel à projets régional (cf. infra) pour bénéficier d'un soutien pour une action supplémentaire ;
- Identifier quelques indicateurs simples et pragmatiques et suivre leur progression ;
- Prévoir un retour d'expérience sur les actions déployées pour identifier celles qui ont le plus d'impact auprès des jeunes et des familles.

Plusieurs **actions concrètes et emblématiques** seront le fruit de la mobilisation des réseaux d'acteurs locaux. Il s'agit d'identifier et de faire connaître, notamment :

- Des offres de stages de découverte de l'agriculture et des métiers du vivant, immersives, pour les jeunes, ou bien des séquences d'interventions/animations : actions de découverte de l'agriculture sur une journée ou demi-journée pour les élèves d'école élémentaire jusqu'à la 5^e, stages d'observation des métiers du vivant d'une à deux semaines pour les élèves de 3^e et 2nde, stages optionnels, stages proposés pendant les vacances portés par une convention avec un partenaire régional/local ;
- Des offres de mini stage de découverte de l'enseignement agricole à destination des collégiens ;
- Des initiatives de présentation des métiers et formations aux collégiens (par exemple par des élèves ou jeunes anciens élèves, ou par des professionnels délivrant un message très concret) ;
- Des actions de présentation ciblées sur les parents d'élèves.

D'ici fin décembre 2026, **une formalisation de l'ensemble cohérent d'actions mis en place dans chaque territoire est attendue**. Elle sera réalisée de façon pragmatique et pourra être enrichie dans un second temps. Elle sera partagée avec les partenaires régionaux (cf. liste indicative en annexe). Chaque DRAAF adressera également à la DGER une courte note à ce sujet en janvier 2027.

Cette dynamique à amorcer et à soutenir auprès des établissements et des partenaires de proximité repose sur une ambition forte : susciter l'intérêt et créer l'adhésion au PNOD en explicitant les objectifs du programme par le biais de termes simples et concrets. Le schéma ci-dessous synthétise l'esprit dans lequel s'envisage le PNOD :



Les DRAAF pourront s'appuyer sur les délégués départementaux de l'enseignement agricole (dont la mise en place est prévue par l'article L.810-3 du code rural et de la pêche maritime) pour contribuer à la mise en place et au suivi des dynamiques territoriales. Le rôle de ces délégués et leur pilotage par la DRAAF seront précisés dans une note de service *ad hoc*. Leur mise en place doit notamment contribuer à une meilleure reconnaissance de l'enseignement agricole dans tous les processus, lieux et moments qui font l'information et l'orientation des jeunes sur les formations et les métiers, dans un objectif d'attractivité des métiers et des formations du vivant et, en particulier, de renouvellement des générations en agriculture.

L'organisation du suivi des actions conduites par les établissements en lien avec les partenaires et les acteurs locaux est laissée à l'appréciation des DRAAF. Il pourra prendre la forme de comités de pilotage, de groupes de travail ou de réseaux d'échanges qui se réuniront périodiquement durant l'année scolaire, l'objectif étant de créer un espace de dialogue et de coordination des actions sur le territoire avec une visée très opérationnelle.

L'accompagnement assuré par la DRAAF permettra d'identifier les leviers d'attractivité qui se seront révélés comme étant particulièrement efficaces, tout comme les freins qui pourraient persister ou les difficultés rencontrées.

À l'échelle du semestre ou de l'année scolaire, les **indicateurs de suivi et de réussite** définis au niveau régional, permettront d'apprécier l'impact des actions. Les premiers indicateurs recommandés sont les suivants, qui pourront être complétés à l'initiative des DRAAF en concertation avec les acteurs régionaux et locaux :

- L'existence (ou non) d'une dynamique couvrant chaque département ;
- Le nombre d'offres de stages de découverte des métiers du vivant proposées par les acteurs du territoire sur la plateforme *1élève1stage* ;
- Le nombre de collèges où une action effective est déployée (dans le collège et/ou au bénéfice des jeunes du collège concerné) ;
- Le nombre de jeunes scolarisés dans l'enseignement agricole.

Plus spécifiquement pour les établissements du supérieur, d'autres indicateurs pourraient être évalués, comme le nombre d'ambassadeurs (étudiants et alumni) et d'établissements visités, le nombre d'enseignants de la spécialité SVT et physique-chimie accueillis pour faire connaître les parcours post Bac/Bac+2/3, le nombre de candidatures en première année post-bac sur Parcoursup, le nombre d'étudiants des écoles d'ingénieurs du Ministère chargé de l'agriculture issus de BTSA (soit à l'issue d'une classe « passerelle », soit à l'issue d'un Bachelor agro).

2. Un ensemble de ressources organisé au niveau national pour faciliter ces dynamiques dans les territoires

Pour faciliter la mise en place et/ou le renforcement des dynamiques territoriales visées, le niveau national produira un ensemble d'outils et de clés méthodologiques, sur lesquels les autorités académiques et les acteurs pourront s'appuyer :

- **23 fiches actions nationales** qui précisent les leviers mobilisables et formulent des recommandations pour en favoriser la mise en œuvre.
- Un **document synthétique** qui facilitera une appropriation des finalités du PNOD par l'ensembles des parties prenantes.

- Une **plate-forme de messages communs** pour que chaque acteur puisse mettre en avant des éléments qui pourront être facilement valorisés dans le cadre des différentes actions menées¹. Elle sera élaborée conjointement par les acteurs de l'écosystème de l'enseignement agricole et ses partenaires et sera enrichie progressivement.
- Une **plate-forme ouverte de supports de communication** (vidéos, articles, affiches, posts pour les réseaux sociaux...), qui peuvent être utiles à tous. Elle sera alimentée par les acteurs de l'écosystème de l'enseignement agricole et ses partenaires et sera enrichie progressivement.
- Un **réseau des communicants de tous les établissements** pour les accompagner dans leur action, dans une logique ascendante et de partage.

3. Un dispositif opéré par les DRAAF pour apporter un soutien financier à des projets territoriaux pour l'attractivité

Un nouveau dispositif « Projets territoriaux pour l'attractivité » permettra à chaque DRAAF d'apporter un soutien à des initiatives territoriales qu'il estimera pertinentes.

Pour l'année 2026/2027, il sera doté de 500 000 euros, répartis entre régions en tenant compte du nombre de départements. Cela permettra de soutenir environ 50 projets à hauteur de 10 000 euros en moyenne par projet.

Il appartient à chaque DRAAF de calibrer ce dispositif, pour tenir compte des besoins diagnostiqués dans chaque région, en intégrant les **principes communs suivants** :

- Les projets financés devront combiner au maximum public et privé et mobiliser non seulement des acteurs de l'écosystème de l'enseignement agricole mais aussi plusieurs partenaires.
- Les actions financées pourront être très variées en fonction des besoins locaux (production de contenus, à condition qu'ils soient capitalisables au niveau national et mobilisables ailleurs ; animation d'un réseau d'anciens élève ambassadeurs...).
- Les projets dont le financement permettant de faire effet levier sur la mobilisation d'autres ressources (publiques ou privées) seront privilégiés.
- Le public ciblé sera en particulier les collégiens et/ou les parents d'élèves...

Chaque DRAAF établira un bilan qualitatif et quantitatif des projets financés. Ce point est central pour justifier la pertinence de consacrer une telle enveloppe de crédits à un soutien sous cette forme. Le bilan permettra aussi d'identifier les points d'amélioration pour l'année 2027/2028 (sous réserve de la disponibilité de crédits suffisants pour 2027 et 2028).

Les DRAAF veilleront à ce que les ressources produites par les projets financés soient capitalisées pour nourrir l'ensemble de ressources mentionné au point 2.

¹ Par exemple : caractère porteur, moderne et utile des métiers du vivant ; possibilité d'y faire un parcours professionnel individualisé et progressif ; chiffres montrant la qualité de l'enseignement agricole : taux d'insertion professionnelle, taux de réussite, mobilités internationales... ; présence dans tous les territoires ; formations de la 4^e au niveau ingénieur avec parcours progressifs possibles ; qualité de la pédagogie fondée sur des approches très concrètes ; qualité de vie étudiante...), auxquels seront adjoints les messages spécifiques que chaque acteur souhaite porter (par exemple : vertus de tel ou tel métier ; caractéristiques spécifiques de tel ou tel établissement...)

Le calendrier, à préciser par chaque DRAAF, est le suivant :

Juillet-septembre 2026	Calibrage par chaque DRAAF du dispositif régional, à l'appui éventuellement d'une concertation avec quelques acteurs
Septembre 2026	Lancement du dispositif régional pour recueillir des propositions de projets
Mi-novembre 2026	Date limite pour recueillir les propositions de projets (date précise à fixer par chaque DRAAF)
Décembre 2026	Attribution (en AE et CP) par les DRAAF des crédits aux initiatives territoriales retenues suite à l'appel à projet dans chaque région
Décembre à juin 2027	Réalisation des projets
Fin avril 2027	Transmission par les DRAAF à la DGER d'un bilan intermédiaire (qualitatif et quantitatif) des projets soutenus

Une téléprocédure sur le service de la DINUM « *demarche.numerique.gouv.fr* » sera déployée par la DGER pour permettre plus facilement aux DRAAF de recueillir les demandes de financement portées par les établissements. Une prochaine instruction technique spécifique en précisera le mode opératoire.

4. Un « Tour de France » des dynamiques territoriales

Un « Tour de France » des dynamiques régionales/départementales est mis en place pour encourager, soutenir et valoriser les initiatives.

Dans chaque région, une journée sera organisée avec les acteurs régionaux/locaux et éventuellement certains acteurs nationaux pour échanger sur les dynamiques mises en place.

La DGER participera à chaque étape de ce « Tour de France », ainsi que, éventuellement, un ou plusieurs partenaires nationaux identifiés comme pertinents au vu des sujets abordés.

Il revient à chaque DRAAF de proposer le format de journée qui lui paraît le plus adapté, notamment pour favoriser l'implication de partenaires régionaux ou locaux moins engagés dans la dynamique. Un dialogue entre chaque DRAAF et la DGER permettra de convenir du déroulé, en apportant éventuellement ensemble quelques ajustements.

Les projets observés et les ressources identifiées à l'occasion des étapes du « Tour de France » contribueront à alimenter les plates-formes nationales.

Ces temps fort de l'année scolaire 2026/2027 seront l'occasion de donner du sens, de fédérer les différents acteurs autour d'un objectif commun et d'installer, dans la durée, un travail collectif au bénéfice de l'attractivité de l'enseignement agricole.

Je compte sur l'implication de l'ensemble des acteurs autour de ce projet très structurant pour l'enseignement agricole et les métiers du vivant.

Les DRAAF sont invitées à me faire part de toute suggestion pour faciliter la conception et le déploiement d'actions et de toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de la présente instruction.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche
Benoît BONAIME

Annexe

- Liste indicative des partenaires à mobiliser

Annexe - Liste indicative des partenaires à mobiliser

- Les établissements de l'enseignement agricole public et privé, de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur ;
- Les référents « orientation » et communication des SRFD ;
- Les partenaires institutionnels (Education nationale, CIO, collectivités territoriales) ;
- Les chambres d'agriculture ;
- Les représentants des branches professionnelles : organisations régionales/locales déclinant le réseau des interprofessions comme le CNIEL, Interbev et Intercéréales, représentants régionaux/locaux de la coopération agricole, représentants régionaux/locaux de l'Association Nationale Paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ANEFA) ... ;
- Les acteurs de l'orientation et de l'insertion du territoire : ONISEP, France travail... ;
- Les représentants des fédérations de parents d'élèves et des associations d' alumni.